



DOSSIER DE RÉINSCRIPTION

(Réservé aux adhérents de la saison 2025-2026)

Lettre d'information

Vous trouverez ci-joint le dossier de réinscription.

Toute inscription vaut acceptation des dates retenues pour les spectacles de votre groupe (dates présentes sur la fiche information).

Retournez-le dès maintenant (et en ligne pour un paiement CB) et **au plus tard pour le 11 août 2026 (inclus)**, à l'adresse suivante (et uniquement à cette adresse): **Les Amis de la Scène, 14 Rue Aristide Bruant, 77330 Ozoir-La-Ferrière.** **Après cette date, votre dossier ne sera plus prioritaire et les inscriptions seront ouvertes à tous.**

NOUVEAUTES 2026

Paiement Carte Bleue : En plus de la possibilité du paiement par chèque, l'association a mis en place le paiement par carte bleue avec la possibilité de l'échelonner en 3 fois sans frais (une fois le jour du paiement, deuxième à mois +1 et le troisième à mois +2).

Pour procéder au paiement vous pouvez le faire ici : <https://lesamisdelascene.fr/adhesion>.

Attention, si le dossier n'est pas complet lors du paiement, celui-ci vous sera refusé et retourné. Merci de bien fournir toutes les pièces. Merci tout de même de fournir le dossier papier à l'adresse indiquée.

En cas de problème : Pour répondre à vos questions, vous aider sur le paiement de la cotisation, l'association met en place des permanences durant l'été au numéro de téléphone suivant : 06.99.78.93.18. Vous pouvez nous contacter sur WhatsApp, une réponse sera apportée sous 48h.

HORAIRES DES COURS*

Attention : L'ensemble des ateliers du mardi et du lundi ont été changés. Les horaires restent les mêmes. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter.

	JOUR	HEURE	PROFESSEUR
Enfants 8 à 10 ans (nés en 2018-2017-2016)	Lundi	17h30 à 19h00	Mathieu PERALMA
Enfants 11 à 13 ans (nés en 2015-2014-2013)	Mardi	18h00 à 19h30	Maëlice BORDERES
Préados 14 à 15 ans (nés en 2012-2011)	Lundi	19h00 à 20h30	Mathieu PERALMA
Adolescents 15 à 18 ans (nés en 2011-2010-2009 - 2008)	Vendredi	18h00 à 20h00	Sandra MESNEAU
Adultes 19 ans et plus (à partir de 2007)	Lundi	20h30 à 22h30	Mathieu PERALMA
Adultes 19 ans et plus (à partir de 2007)	Mardi	20h30 à 22h30	Maëlice BORDERES
Troupe 19 ans et plus (à partir de 2007)	Vendredi	20h30 à 22h30	Sandra MESNEAU

La **reprise des cours** aura lieu la semaine du **7 septembre 2026** (semaine 37) pour tous les groupes.

**Les horaires des ateliers et les répartitions des groupes sont susceptibles d'être modifiés ; les éventuels changements seront communiqués après la journée des associations.*

COTISATIONS 2026/2027

	Ozoir	Hors Ozoir
Enfants Pré-ados (atelier de 1h30)	190 €	200 €
Adultes et Ados (atelier de 2h00)	245 €	255 €
+ Cotisation obligatoire pour adhérer à l'association (en plus du paiement des ateliers) = 15 €		

**Une réduction de 10% est toujours appliquée à partir du deuxième adhérent d'une même famille sur le montant des prix des ateliers (veuillez nous contacter).*

VEUILLEZ A BIEN CALCULER LA COTISATION AVANT DE L'ENVOYER, en cas de doute, vous pouvez nous contacter.



DOSSIER DE RÉINSCRIPTION

(Réservé aux adhérents de la saison 2025-2026)

Lettre d'information

Explications : en plus du paiement des ateliers (1h30 ou 2h) une cotisation obligatoire (une par personne qui adhère) a été mise en place.

Exemple : Je m'inscris à un atelier de deux heures et j'inscris ma fille à un atelier d'une heure trente. Je suis ozoirien.

➤ Je dois payer 30€ (2x 15€) plus 190 € (-10 % au titre de la réduction famille = 171 €) et 245 € (-10% = 220.50 €)

Je peux donc faire 1, 2 ou 3 chèques pour mon adhésion et celle de ma fille ainsi que les cours (30 € + 171 € + 220.50 € = 421.50€)

Si je m'inscris à deux ateliers, je paye une seule fois 15 € (adhérent unique).

LES AIDES A L'INSCRIPTION (VALABLE POUR UN DOSSIER PAPIER SEULEMENT).

La commune d'Ozoir-La-Ferrière permet, aux habitants de la commune, à travers son dispositif « Pass'Jeune Citoyen », une aide de 20 € pour les jeunes de 11 à 20 ans en contrepartie d'une mission bénévole. Pour en bénéficier, merci de vous rapprocher de la Structure Information Jeunesse. Il suffit ensuite de présenter ou de donner une copie de son pass lors de l'inscription pour bénéficier d'une réduction de 20 € sur l'adhésion dans l'association.

Attention : cet avantage est valable dans une seule adhésion à une association culturelle et de loisirs (hors association sportive)

Plus d'informations : <https://www.mairie-ozoir-la-ferriere.fr/a-tout-age/jeune/pass-jeune-citoyen/>



La Région Île-De-France permet à travers son dispositif « Labaz » une aide de 100 € pour l'inscription dans une association partenaire pour les jeunes de 15 à 17 ans* habitant en Île-De-France. Pour en bénéficier vous pouvez vous rendre sur l'application du même nom. A la suite de votre inscription dans l'onglet « Aides » recherchez Les Amis De La Scène puis validez l'aide (vous pouvez choisir la somme de l'aide jusqu'à 100 €). Vous recevrez dans l'onglet « Wallet » un QR CODE (ou code) à transmettre à l'association pour bénéficier d'une remise équivalente à la somme demandée sur l'application.

*Age au premier septembre de chaque année.

Plus d'informations : <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/labaz-lappli-bons-plans-de-la-region-pour-les-15-25-ans>



Vous pouvez cumuler les deux aides précitées. **Merci de contacter l'association avant l'envoi du dossier, pour confirmer le tarif de l'adhésion après calcul et vérification des aides.** Tout dossier envoyé avec des aides sans accord de l'association pourra ne pas être accepté.

Avec le PASSCULTURE, vous pouvez payer votre adhésion avec vos crédits. Cette aide est réservée pour une adhésion pour un atelier 1h30 (pour les groupes de 2h, nous contacter). Pour accéder à cette aide, vous devez retrouver la fiche d'aide sur l'application (possible via le lien), vous connecter, et payer avec le passculture. Une fois cela fait, vous devez vous rendre à la permanence avec le dossier d'inscription complet et avec la contremarque. Sans cela, l'inscription ne sera pas validée et la somme ne sera pas débitée sur votre PASS.

Plus d'informations :



MODALITES D'INSCRIPTION

Le checkup avant de transmettre le dossier :

- ☐ La fiche d'inscription remplie et signée
- ☐ L'autorisation d'utilisation à l'image remplie et signée
- ☐ Le règlement intérieur de l'association signé
- ☐ Le ou les chèques d'adhésion (possibilité d'établir 3 chèques, selon le nombre d'adhérents inscrits par famille) / Le ou les paiements Carte Bleue
- ☐ (Si tel est le cas : les justificatifs des aides précitées)

Attention : nous limitons le nombre d'élèves à 12 dans chaque groupe. N'attendez pas pour renvoyer votre dossier.



Le dossier est à envoyer soit en ligne pour un paiement CB soit par courrier à l'adresse suivante :
Les Amis De La Scène, 14 Rue Aristide Bruant 77330 Ozoir-La-Ferrière.

En cas de problème, vous pouvez contacter 06.99.78.93.18 / contact@lesamisdelascene.fr



FICHE INFORMATIONS

Espace Réservé à
l'association :
Date de reçu :
☐ Complet ☐ Incomplet

**Les dates de spectacles sont définies dans ce dossier d'inscription. Toute inscription vaut acceptation des dates retenues pour votre groupe.
Aucune modification ne sera possible en cours de saison**

- ☐ Enfants : 8 à 10 ans* le lundi 17h30 à 19h ----- ► Spectacle : D. 16 mai à 14h00 et D. 23 mai à 14h
- ☐ Enfants : 11 à 13 ans* le mardi 18h00 à 19h30 ----- ► Spectacle : S. 29 mai à 15h00 et D. 30 mai à 15h00
- ☐ Préados : 14 à 15 ans* le lundi 19h à 20h30 ----- ► Spectacle : D. 16 mai à 16h00 et D. 23 mai à 16h00
- ☐ Adolescents** : 15 à 18 ans* le vendredi 18h à 20h00 ----- ► Spectacle : S. 15 mai à 15h00 et S. 22 mai à 15h00
- ☐ Adultes : à partir de 19 ans* le lundi 20h30 à 22h30 ----- ► Spectacle : D. 16 mai à 19h00 et D. 23 mai à 19h00
- ☐ Adultes : à partir de 19 ans* le mardi 20h30 à 22h30 ----- ► Spectacle : S. 29 mai à 20h30 et D. 30 mai à 18h00
- ☐ Troupe : à partir de 19 ans* le vendredi 20h30 à 22h30 ----- ► Spectacle : S. 15 mai à 20h30 et S. 22 mai à 20h30

* vous reporter aux années civiles indiquées dans le courrier

** Voir information dans le courrier

ADHERENT : (POUR RENDRE LE DOCUMENT LISIBLE, MERCI D'ECRIRE EN MAJUSCULES)

Nom* : Prénom* : Age :

Date de naissance* : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Adresse* :

Code postal* : |_|_|_|_| Ville* :

Adresse email* :@.....

Téléphone portable¹ : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ***Obligatoire**

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'ACCIDENT : (Père, Mère, Autres...)

Nom* : Téléphone* : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom : Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse email :@.....

☐ Je suis informé que ces données sont collectées pour le suivi des adhérents de l'association « Les Amis de la Scène », par les membres du CA. Elles seront communiquées pour chaque groupe à l'animateurs(trice) concernés(ée). Ces données sont détruites quand l'adhérent quitte l'association

Fait à le : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Signature de l'adhérent

Nom et signature du représentant légal²

--	--

¹ Obligatoire pour les majeurs

² Concerne les adhérents mineurs



FICHE INFORMATIONS

INFORMATIONS SUR LE PAIEMENT :

Type : ☐ CB ☐ Espèces ☐ Chèque.s

Chèque.s :

N°1 : Encaissement : Septembre 2026.
N°2 : Encaissement : Octobre 2026.
N°3 : Encaissement : Novembre 2026.

CB :

Référence :



DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : | _ | _ | _ | _ | _ | Ville :

☐ Adhérent ☐ Parent ou tuteur légal de l'enfant¹ :

☐ Autorise l'association « Les Amis de la Scène »

☐ N'autorise pas l'association « Les Amis de la Scène »

- A me photographier ou me filmer dans le cadre des activités de l'association.
- A photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités de l'association¹.
- Diffuser ces images sur le(s) support(s) suivant(s) : papier, dvd, clé USB, site internet de l'association, réseaux sociaux de l'association (*Facebook* et *Instagram*), bâche imprimée.

En cas d'autorisation je cède à l'association « *Les Amis de la Scène* » les droits concernant l'utilisation de ces images dans un but non lucratif.

En cas de non-autorisation mon image ou celle de mon enfant sera rendu floue sur les supports où il pourrait apparaître, afin de ne pas être reconnu.

En d'autres termes, l'association s'engage à ne pas faire commerce des images créées ; ces images ne pourront donner lieu à aucune rémunération.

Cette autorisation est valable pour une durée de 10 / dix ans.

Fait àle ____/____/2026

Signature (*adhérent ou représentant légal*) précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

¹ Concerne les adhérents mineurs

REGLEMENT INTERIEUR

Vous trouverez ci-dessous les principes de fonctionnement de notre association pour la saison **2026/2027** :

1^{er}) - Inscriptions – Adhésions

Les inscriptions se font à partir de 8 ans. Les groupes d'adhérents se composent comme suit :

- 2 groupes d'enfants de 8 - 10 ans et 11 - 13 ans
- 1 groupe de préadolescents de 14 à 15 ans
- 1 groupe d'adolescents de 15 à 18 ans
- 3 groupes d'adultes (à partir de 19 ans)

Le lieu habituel de répétition est le théâtre de la Doutre. Il peut être modifié à tout moment sur simple décision du conseil d'administration. L'adhérent accepte toute modification prise en ce sens par le conseil.

Le nombre d'adhérents par groupe est fixé par le conseil d'administration, après discussion avec les professeurs.

2^{ème}) - Cours et Horaires

Les jours et les horaires des cours sont établis par le conseil d'administration (vous reporter à la fiche d'inscription pour la saison 2025/2026). Ils peuvent être modifiés sur simple demande du conseil d'administration, afin de satisfaire au bon fonctionnement des différents groupes d'élèves.

L'activité théâtrale mobilise un groupe de personnes qui sont dépendantes les unes des autres. Dès qu'un élève fait défaut, c'est tout le travail du groupe qui est remis en cause, c'est pourquoi, nous demandons : **assiduité et ponctualité aux heures de cours.**

Trois absences consécutives **non justifiées** peuvent entraîner la radiation de l'élève de l'association sans aucun remboursement possible.

Si pour des raisons personnelles, l'élève ne peut être présent à un atelier, il doit impérativement faire prévenir son animateur(trice) qui doit tenir à jour une feuille de présence des ateliers.

En fonction des exercices proposés et des techniques abordées (expression corporelle ou exercice au sol), l'animateur(trice) peut être amené à demander une tenue vestimentaire particulière (survêtement) pour protéger les vêtements de l'élève.

Il sera également demandé aux élèves d'effectuer des travaux de préparations et/ou d'apprentissage de textes, en dehors des heures des ateliers (à domicile).

Il est indispensable que ces travaux soient réellement effectués pour permettre au groupe de progresser. La réussite de tous dépend du travail de chacun.

Pour la sécurité des élèves, au vu du nombre de véhicules présents et en mouvement dans le parking de la Ferme de la Doutre, les parents devront venir récupérer les enfants directement à la porte de la salle à la fin des cours.

Cette règle peut être assouplie, uniquement pour les groupes pré-ado et ado, après accord des parents.

Pour les groupes enfants, elle doit être appliquée sans dérogation possible.

En cas de déménagement ou de changement de numéro de téléphone, l'élève doit en informer son animateur(trice) ET le président pour faciliter le circuit des tâches administratives

3^{ème}) - Spectacle de fin d'année :

Les dates des spectacles sont fixées. Les adhérents s'engagent à y participer lors de l'inscription aux ateliers

Seuls les élèves adhérents de l'association peuvent prétendre à jouer dans un spectacle de fin de saison.

Pour le spectacle de fin d'année, il sera exigé de la part des animateurs(trices) que les élèves apprennent et connaissent leur texte de la pièce qui sera jouée devant le public. Ce spectacle présenté par l'association ne pourra pas être joué dans une autre commune sans l'accord préalable du Président de l'association.

En cas de texte non su, la représentation pourra être annulée par le conseil d'administration.

En cas de défaillance d'un élève en cours d'année, l'animateur(trice) pourra soit le remplacer, soit jouer à sa place sur scène, après accord du Président.

Par ailleurs, pour la préparation des spectacles en fin de saison, des répétitions supplémentaires peuvent être prévues. Un calendrier est communiqué au moins un mois à l'avance aux élèves par le professeur, afin que chacun puisse prendre ses dispositions en conséquence.

La présence des élèves à ces répétitions supplémentaires est indispensable pour assurer les réglages et finitions.

4^{ème}) - Respect des locaux et rangement

La salle de la Doutre est un bien communal, qui nous est prêtée en parallèle avec deux autres associations. Chacun se doit de respecter les lieux et d'aider à ranger le matériel, costumes et accessoires utilisés à chaque fin de cours, afin de permettre aux autres groupes de fonctionner dans de bonnes conditions et être en bon état pour les futurs spectacles. **Il appartient à chaque professeur d'y veiller personnellement.**

5^{ème}) - Responsabilité civile

La prise en charge des élèves, par l'association, se limite aux horaires précis des cours. L'association ne prend pas en charge la responsabilité des incidents ou accidents survenus en dehors de ces horaires (avant ou après ceux-ci).

6^{ème}) - Exclusion

Il appartient à chaque professeur de donner l'exemple

L'exclusion d'un adhérent peut être demandée par le professeur. Celle-ci pourra être prononcée après examen du conseil d'administration pour les cas suivants :

- Non-respect des règles de conduites élémentaires (respect des ateliers, respect du professeur et des autres élèves, respect des locaux et des règles de sécurité)
- Non-respect du règlement intérieur
- Utilisation excessive du téléphone portable ou de toute autre outil pouvant nuire pendant les ateliers
- Comportement pouvant porter ombrage à l'image de l'association
- Rixe ou bagarre dans l'enceinte de la Doutre
- Vol, atteinte aux mœurs

Cette énumération n'est pas exhaustive.

7^{ème}) - Cotisation

Pour être adhérent de l'association, il faut obligatoirement s'acquitter d'une cotisation.

Cette cotisation, demandée lors de l'inscription est annuelle, quel que soit le nombre de cours réellement suivi par l'élève et quelle qu'en soit la raison.

Dans le cadre des cotisations en carte bleue (nouveau 2026), tout problème sur le paiement en plusieurs fois devra être réglé pour continuer la saison.

Tout élève ayant un retard de cotisation ne pourra prétendre à sa réinscription l'année suivante, s'il n'a pas soldé sa dette.

Aucun remboursement, même partiel, ne pourra être effectué en cas de démission ou d'exclusion en cours d'année

Connaissance prise du règlement intérieur de l'Association des « Les Amis de la scène », je m'engage à respecter ce règlement.

Fait à le : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Nom : Prénom :

☐ Pour les élèves des groupes « pré-ado » et les élèves mineurs des groupes « ado », j'autorise mon enfant à rentrer seul après les ateliers théâtre.

Signature de l'adhérent **ET** du représentant légal¹
Précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation »

¹ Concerne les adhérents mineurs